

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



Les Brèves

NEW LOOK!

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar.



SOUTIEN AU SECTEUR: les banques prolongent le moratoire sur les crédits

Les entreprises qui éprouvent des difficultés à rembourser leurs crédits en raison de la crise corona peuvent demander à leur banque un report de paiement jusqu'à la fin juin. Jusqu'à présent, ce moratoire s'arrêtait au 31 mars.

La Fédération du secteur financier belge et le ministre des Finances Van Peteghem sont parvenus à un accord sur une prolongation du moratoire sur les crédits bancaires. Les entreprises qui rencontrent des difficultés à rembourser leurs crédits en raison de la crise corona, peuvent demander à leur banque un report de paiement depuis le mois d'avril dernier. Initialement, ce moratoire s'appliquait jusqu'à la fin octobre, mais en raison de la prolongation de la crise, il a déjà été étendu à deux reprises. L'échéance actuelle était fixée au 31 mars. Pour les entreprises, cette date limite est reportée au 30 juin. Elles ont jusqu'à la fin mars pour demander un report supplémentaire à leur banque. Comme dans les régimes précédents, ce délai de paiement ne peut excéder neuf mois.

Mais pour les entreprises qui ont déjà dépassé ce délai, les banques sont prêtes à prendre un engagement supplémentaire. Elles peuvent également bénéficier d'un report de paiement jusqu'au 30 juin, soit un moratoire supplémentaire de cinq mois, sans qu'aucuns frais de dossier supplémentaire ne soient facturés. (L'Echo)

Rencontre avec la Direction de la Régulation du Transport par Route du SPW - 04/02

Ce jeudi, notre fédération a rencontré Madame Mayeux, responsable de la Direction de la Régulation du Transport par route au SPW, ainsi que sa collègue Juriste Walsdorff, qui représente la région wallonne à l'ICB. L'occasion de présenter notre profession et ses difficultés dans le cadre de la crise actuelle. Nous avons insisté sur le rôle que nous souhaitons tenir en tant que partenaire dans la mobilité des voyageurs en Wallonie.

Ont aussi été abordées : les questions relatives à l'accès au marché, l'accès à la profession ainsi que la formation continue des chauffeurs (code 95 et CAP), vu que ces matières sont régionalisées et que nous sommes de ce fait dans l'attente d'avancées significatives à ce sujet.



AUTOCAR: le R.-U. interdit les pneus de plus de 10 ans

Depuis le 01/02, le Royaume-Uni interdit les pneus de plus de dix ans sur l'essieu avant des autobus et autocars et sur toutes les roues des minibus. Le respect de cette nouvelle règle est contrôlé par le biais d'inspections de véhicules organisées sur les routes. Les infractions seront passibles d'une amende de 100 livres sterling.

[Découvrez ici le nouveau guide](#) indiquant les points susceptibles de faire l'objet d'un contrôle routier.



RÉCEPTION DE PRINTEMPS ET SYMPOSIUM DE LA FBAA 2021: reportés

Cette année, le traditionnel [Symposium de la FBAA](#) et la [Réception de printemps](#) subséquente ne seront pas organisés en mars en raison des circonstances que nous connaissons. Nous regardons l'avenir positivement et étudions actuellement la possibilité d'organiser une activité pour les membres dans le cadre du salon Busworld Europe, en octobre.

NOUVELLE PLATE-FORME MEMBRES: vérifiez les données de votre entreprise avant le 26/02

Chaque année, les membres FBAA vérifient les données de leur entreprise sur [notre plate-forme membres](#), afin que tous les détails des entreprises soient correctement mentionnés sur FBAA.BE.

Cette année nous demandons aux entrepreneurs de vérifier les données de leur entreprise, de leurs véhicules et de leurs employés avant le vendredi 26/02.

Données générales

Employés

Véhicules

Aperçu

En outre, la plate-forme contient une nouvelle catégorie "Employés". En tant qu'entrepreneur, vous y définissez entre autres quels employés doivent recevoir quelle communication de notre fédération. Nous comptons sur votre coopération.

Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse samuel.mico.rodriguez@fbaa.be ou jan.lauwers@fbaa.be.

UNE ENVIE DE VACANCES EN CAR ?

VOUS CHERCHEZ UN TRANSPORT ?
À la recherche d'un transport pour votre mouvement de jeunesse, école, groupe d'amis, association ou société? Le car est la solution idéale!
[Réservez un bus dans votre région](#)

REDÉCOUVREZ VOS PAYS VOISINS TOUT EN RESTANT PRÈS DE CHEZ VOUS
Consultez notre offre complète de voyages individuels et en groupe et faites votre choix parmi les différents thèmes de voyage.
[Voyages individuels](#)
[Voyages en groupe](#)
[Nos offres à l'étranger](#)

REDÉCOUVREZ LA BELGIQUE
Consultez notre offre complète et faites votre choix parmi les 20 thèmes de voyage.
[Voyages individuels](#)
[Voyages en groupe](#)
[Nos offres en Belgique](#)

BUSFAN.BE: informez-nous de votre offre de voyage adaptée

Veuillez nous informer à l'adresse portal@busfan.be que la nouvelle offre de votre entreprise d'autocar est en ligne sur votre site Internet. Nous l'intégrerons dès que possible sur la page BUSFAN.BE. Entre-temps, le site www.busfan.be reprend déjà plus de 2.000 voyages en autocar.

SOCIAL: nouveaux salaires minimums pour votre personnel de garage

Le 01/02, les salaires minimums (tension 100) et les salaires réels du personnel de garage ont été adaptés à l'évolution de l'indice. Celui-ci s'élève à 0,77%. Ci-dessous, vous trouverez les nouveaux salaires minimums :

CATÉGORIES		TENSION	38h/semaine
A.1.		-	13,21 €
A.1.1.	A.1. avec 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise	100	13,81 €
A.1.2.	A.1. avec 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise	105	14,50 €
A.2.		100	13,81 €
A.2.1.	A.2. avec 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise	105	14,50 €
A.2.2.	A.2. avec 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise	110	15,19 €
B.1.		110	15,19 €
B.2.		116	16,02 €
C.1.		122	16,85 €
C.2.		128	17,68 €
D.1.		134	18,51 €
D.2.		140	19,33 €

INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES: février - mars 2021

Le FCBO vous propose en février et mars des formations individuelles pour un ou plusieurs chauffeurs de votre entreprise. Vous trouverez ces formations ci-dessous.

L'organisation des formations est conditionnée à l'inscription de 6 à 7 personnes pour la formation souhaitée. N'hésitez pas à contacter pascale.verdoy@fcbo.be pour les inscriptions, en précisant la date de la formation, le module, le lieu et le nombre de personnes que vous souhaitez inscrire. Après la demi-journée de cours théorique du 26/02 (matin), vous devez suivre une autre demi-journée de pratique. Cette demi-journée (3,5 heures) peut se poursuivre à partir de votre entreprise. Vous fournissez votre propre véhicule. Les dates peuvent être déterminées en consultant Pascale Verdoy.

FORMATION	Thème	Date	Heures	Adresse
MPM 059 : En toute sécurité à bord	2	15/02	08h00-16h00	Centre Ilon, rue des Tanneries 1 à 500 Namur
MPM 048 : Ecodrive Théorie (1/2 j.) + pratique (1/2 j.)	1	26/02	08h00-11h30 théorie Pratique : à fixer	Av. de la Métrologie 6 à 1130 Bruxelles
MPM 020 : Conduite rationnelle via la mécanique	1	01/03	08h00-16h00	Av. de la Métrologie 6 à 1130 Bruxelles
MPM 042 : Code de la route et déclaration d'accident	3	15/03	08h00-16h00	Av. de la Métrologie 6 à 1130 Bruxelles
MPM 006 : Conduite défensive théorie	+	20/03	08h00-16h00	Av. de la Métrologie 6 à 1130 Bruxelles

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR

12/02 - Commission VRA BUS

22/02 - Commission VRA BS

24/02 - Réunions statutaires FBAA, CFA, VRA

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. [Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.](#)

